

**COMMUNE DE COURTENAY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2013**

Le vingt six mars deux mil treize à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Courtenay légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Marcel Tournier, Maire.

Michel FLAMAND a été nommé secrétaire de séance.

Jean-Michel Arène absent a donné pouvoir à Jean-Claude Romatier.

Gilles Moreau absent et excusé.

Le Maire ouvre la séance, il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de séance du Conseil du vingt deux janvier deux mil treize. Les conseillers n'ayant pas d'observation à formuler, le compte rendu est approuvé par les conseillers présents ou représentés en début de séance.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2012**

Michel Flamand au nom de la Commission des Finances présente les comptes administratifs 2012.

Le Conseil Municipal adopte :

- le compte administratif 2012 du Budget Général à 13 voix pour
- le compte administratif 2012 du Budget Eau/Assainissement à 13 voix pour

Le Maire s'est retiré pendant le vote de ceux-ci.

Le Conseil Municipal approuve de même les comptes de gestion 2012 du comptable Budget Général et Budget Eau-Assainissement par 14 voix pour.

**BUDGET GENERAL**

Section Fonctionnement	Dépenses	658 884.97 €
	Recettes	964 935.31 €
	Excédent de clôture 2012	306 050.34 €
Section Investissement	Dépenses	745 847.25 €
	Recettes	520 835.48 €
	Déficit de clôture 2012	225 011.77 €
Résultat Global de Clôture		81 038.57 €

**EAU/ASSAINISSEMENT**

Section exploitation	Dépenses	166 614.39 €
	Recettes	265 294.41 €
	Excédent 2012	98 680.02 €
Section Investissement	Dépenses	491 756.02 €
	Recettes	402 727.03 €
	Déficit de clôture 2012	89 028.99 €
Résultat Global de Clôture		9 651.03 €

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Les comptes administratifs qui viennent d'être votés font apparaître :

Budget général :            -excédent de fonctionnement..... 306 050.34 €  
  -un déficit d'investissement..... 225 011.77 €

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de.....71 000.00 €  
- en recettes pour un montant de.....133 250.00 €

Eau/Assainissement :            -excédent d'exploitation.....98 680.02 €

-déficit d'investissement.....89 028,99 €  
 La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :  
 - en dépenses pour un montant de.....17 000,00 €  
 - en recettes pour un montant de.....42 298,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter ces résultats :

**Budget Général :**

au compte 002 résultat fonctionnement reporté :.....143 288 ,57 €  
 au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : ..... 162 761,77 €

**Eau/Assainissement :**

au compte 002 résultat d'exploitation reporté : ..... 34 949,03 €  
 au compte 1068 – excédent d'exploitation capitalisé : ..... 63 730,99 €

**TAUX D'IMPOSITION 2013**

Après délibération, le Conseil décide à 12 voix pour et 2 contre de ne pas augmenter la pression fiscale et de maintenir les taux communaux comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,75 %
- Taxe du foncier bâti : 19,50 %
- Taxe du foncier non bâti : 51,92 %

**BUDGETS PRIMITIFS 2013**

Michel Flamand au nom de la Commission des Finances présente les budgets primitifs 2013

Après délibération, les deux budgets sont votés à l'unanimité.

Ils s'équilibrent en dépenses et en recettes à :

<b>Budget général</b>	
Section de fonctionnement	837 700.00 €
Section d'investissement	542 300.00 €
<b>Eau/Assainissement</b>	
Section d'exploitation	195 700.00 €
Section d'investissement	268 300.00 €

Le Maire rappelle le travail effectué par Michel Flamand au nom de la commission des finances et le remercie pour la qualité et la transparence de ses exposés.

**INFORMATIQUE**

Le Conseil accepte le devis de XBE Conseil d'un montant de 5 099.55 €. Il charge Serge Sirioud de finaliser ce dossier avec le prestataire.

**SALLES COMMUNALES**

Sur proposition de la commission fêtes et cérémonie, le Conseil décide :

1) de porter les tarifs de location des salles communales comme suit :

Salle St Rô : - habitants de la commune..... 200.00 €  
 - habitants hors commune..... 850.00 €

Salle sous la mairie : - habitants de la commune.....90.00 €  
 - habitants hors commune..... 240.00 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

2) de procéder au remplacement de la machine à glaçons à la salle St Rô

